



FONDATION
PATRIMOINE
20 ANS
PRÉSERVONS AUJOURD'HUI
L'AVENIR

MAIRIE DE BLESSAC
4, rue du Château
23200 BLESSAC
Tel : 05 55 66 17 40



APPEL AU MECENAT POPULAIRE



**PARTICIPEZ A LA DEUXIEME PHASE DE LA
RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT-MARTIAL DE BLESSAC**

Bref historique

Ce monastère, créé au XII^e siècle, acquit une importance considérable au Moyen-Age et resta, jusqu'à la fin de l'ancien régime, le couvent aristocratique de la province, se consacrant à l'éducation des jeunes filles. BLESSAC demeure un des rares établissements monastiques de la Creuse où ait subsisté un ensemble de constructions permettant de retrouver l'aspect du couvent dans son agencement du XVIII^e siècle. Transformé en maison de détention pour les femmes sous la Terreur, le couvent fut vendu en 1793 et, depuis deux siècles, il s'est transformé en une demeure privée, élégante et raffinée. Les nombreux documents datant de la période allant du XVII^e à la Révolution française révèlent que l'église a subi de nombreuses transformations et a été la cause de querelles entre les religieuses et la population.

Rappel de la première phase

(Restauration du clocher réalisée en 2013)



Avant les travaux



Pendant les travaux



Après les travaux

Etant donné l'état de l'édifice et des peintures murales, la municipalité, attentive à la préservation de son patrimoine, a engagé des travaux de restauration et de mise en valeur de l'église en deux phases.

Texte de Monsieur TRAPON Patrice (Architecte) :

Lors des travaux de cette 1^{ère} tranche, la petite cloche antérieurement installée dans une cage boisée posée sur l'enrayure basse de la flèche, a trouvé une place dans l'ancien beffroi, désormais porté sur chaînage périphérique, au niveau des redents en maçonnerie de la cage.

Lors de ces travaux, la fiabilité de la structure du clocher a été consolidée par un plancher collaborant au niveau "1" (niveau d'arrivée de la cage d'escalier à vis), puis au niveau "2" par une ossature "b.a" ancrée par empochements dans la maçonnerie de moindre épaisseur. Cette ossature de ceinture reprend en sous-œuvre la charpente de la flèche et assure une nouvelle répartition des charges. La couverture ardoise a pu alors être entièrement refaite à neuf.

Les façades Est et Nord ont été enduites à pierres vues, après remaillage de fortes lézardes. Pour mémoires, les façades Ouest et Sud avaient été enduites toute hauteur par le propriétaire de l'ancien couvent.

Ces travaux de structure se sont accompagnés de prestations de collectes d'eaux pluviales sur l'ensemble du long-pan Nord et du clocher.

Après un diagnostic archéologique préalable, un décaissement partiel a été en pied de mur sur cette façade et un drainage externe a été raccordé en aval sur le réseau d'eau pluviale cheminant vers l'étang.

Un drain intérieur sous dallage granit a également été posé pour assainir l'édifice, dont la nef était auparavant très humide.

La réhabilitation du clocher passa d'abord par la consolidation de la structure et par la rénovation de la charpente en bois et de la toiture.

Financement de la 1^{ère} tranche :

Pour mener à bien cette 1^{ère} tranche de restauration de l'église Saint-Martial 151 181,75 € HT de travaux furent nécessaires.

Deux subventions vinrent aider cet investissement, octroyées par :

- Le Conseil Général à hauteur 23% du Hors Taxe, soit : 22 677,26 €.
- L'Etat (D E T R) à hauteur de 31% du Hors Taxe, soit : 32 813,82 €

Pour cette première tranche, 55 généreux donateurs se sont mobilisés, et une collecte de 11400€ a été réalisée. Nous tenions à remercier tous ces participants à cette première phase de travaux !

Bien que pour cette première tranche la part de la Commune reste élevée, celle-ci n'a pas recouru à l'emprunt.



Réalisation de la deuxième phase (programmée en 2016) Restauration intérieure de l'église



Nature des travaux par Monsieur Patrice TRAPON (architecte) :

Maçonnerie :

L'ensemble des parements muraux des élévations seront repiqués puis enduits au mortier chaux grasse en finition lissée, avec réalisation de bandeaux tournants à l'approche des baies afin de conserver les pierres de taille des d'encadrements.

Le remplissage agglom en partie haute du refend au droit du chœur sera enduit dito.

La voûte réalisée en bacula sera traitée en recherche. Les parties boursouflées et non adhérentes seront purgées pour être reconstituées en enduit plâtre et chaux.

Les parements en enduits et pierres de taille seront badigeonnés au lait de chaux légèrement coloré (échantillonnages de validation).

Electricité :

L'éclairage de l'édifice sera assuré par la mise en place de cordons Led posés sur une petite corniche longitudinale au départ de la voûte. Des spots sur chaque long-pan de la nef, alimentés en encastrés après le repiquage du gros œuvre, et des prises spécifiques complèteront l'installation. Le tableau de protection sera complété et un éclairage de sécurité sera mis en place.

Vitraux :

Les vitraux XVIII^{ème} sur base de décors losangés en verre cordelés (défauts constitués de stries parallèles dans l'épaisseur du verre), avec filets d'encadrements, seront restaurés (pour les parties subsistantes) ou recréés sur le même modèle.

Ils intéressent les baies éclairant le chœur sur les deux log-pans, le tympan de la porte d'entrée et la baie d'axe.

Des larmiers en plomb seront installés pour l'évacuation des eaux de condensation, les barres métalliques de défense (fers plats boulonnés) seront passives et traitées en peinture antirouille.

Décors peints :

Un diagnostic de recherche de décors peints par sondages, a été établi avant intervention sur les enduits des élévations.

Les murs ont conservé leurs décors du milieu du XIX^{ème} : décor du mur Ouest (partie haute du refend au droit du chœur, décors des fonds d'alcôves des 2 autels latéraux de la nef (autel dessus de la Vierge au Nord, St Joseph côté Sud, médaillon en bas-relief de plâtre sur la voûte au-dessus du chœur avec la colombe et la datation e 1867.

Ces peintures sont à l'huile sur une préparation et des fonds à la détrempe appliqué soit sur les pierres soit sur un enduit de chaux à larges grains. Une consolidation des pertes d'adhésion sera opérée puis un nettoyage des décors conservés, et complément des décors lacunaires ou ruinés.

Peinture :

La voûte sur support lattis sera consolidée par entoilage maille fine et mise en peinture à la chaux en harmonie avec le décor peint. Les médaillons plâtre seront soigneusement détournés par la trame d'entoilage et les filets seront mis en valeur.

Panneaux menuisés :

L'église a conservé une grande partie de ses lambris du XVIII^{ème} (portière, confessionnaux de la nef et du chœur, chaire, lambris du chœur avec le siège de l'officiant). L'ensemble de ces menuiseries est couvert d'une peinture en faux bois moderne (couleur primitive bleue – grise après sondage). Les prestations de restaurations des différents panneaux menuisés seront réalisées dans une troisième tranche de travaux à programmer.

Financement de la 2^{ème} tranche :

Le montant HT de cette deuxième tranche, s'élève à 147 586,35€, soit 176 513,27€ TTC. Pour cette deuxième tranche, la Commune bénéficie de plusieurs subventions d'un montant global de 83 218,59€. Ainsi la part de la Commune représente 44% du Hors Taxe et la part des subventions 56% de ce même Hors Taxe. Un emprunt de 50 000,00€ sera nécessaire au financement de cette deuxième tranche.

Pour cette deuxième tranche, nous faisons de nouveau appel à votre générosité. Pour ceux qui ont déjà fait un don, en participant à cette nouvelle opération, vous pouvez de nouveau bénéficier d'un reçu fiscal ! Et pour tous ceux qui n'ont pas encore donné, c'est l'occasion pour vous de soutenir ce projet. Le patrimoine historique fait partie de notre mémoire collective. C'est un devoir citoyen de le protéger et de le valoriser afin de le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures car il est un marqueur de notre histoire. Nous vous remercions par avance de votre mobilisation, de votre soutien, de votre générosité

Tableau de financement :

DEPENSES	
MONTANT HT	147 586,35€
MONTANT TTC	176 513,27€
RECETTES	
Etat DETR (25% du HT)	36 896,59€
Conseil Départemental	7 322,00€
Patrimoine	14 000,00€
Région	5 000,00€
Exceptionnelle	20 000,00€
TOTAL SUBVENTIONS	83 218,59€
Fonds propres de la Commune + Emprunt	93 294,68€



BULLETIN DE DON



PRÉSERVONS AUJOURD'HUI
L'AVENIR

MAIRIE DE BLESSAC
4, rue du Château
23200 BLESSAC
Tel : 05 55 66 17 40



Les dons collectés par la Fondation du Patrimoine seront reversés au maître d'ouvrage du programme de restauration de l'église Saint-Martial de BLESSAC.

Oui, je fais un don de euros pour aider au projet et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours :

- de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % de mon revenu imposable en tant que particulier.
Exemple : Un don de 100 euros = 66 euros de réduction d'impôt.
- de 60 % du montant du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires de mon entreprise.
Exemple : Un don de 500 euros = 300 euros de crédit d'impôt.
- de 75 % du montant du don, pour les personnes soumises à l'ISF, dans la limite de 50 000 €.
Exemple : Un don de 1 000 euros = 750 euros d'économie d'ISF.

Nom : . Prénom :

.Dénomination sociale :

Adresse :

Téléphone : Mobile :

Email :

Date de naissance : / / Profession / Fonction :

Fait à : Date : Signature :

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : "Fondation du Patrimoine – église de Blessac"

Ce document accompagné de votre versement sera à déposer à la Mairie de Blessac ou à adresser à la Fondation du patrimoine en Limousin, à l'adresse ci-dessous :

Fondation du Patrimoine en Limousin
La Minoterie à cylindre- 2 route de Saint Jean Ligoure- 87260 PIERRE BUFFIERE
Tel : 05 55 08 17 52 -Mail : limousin@fondation-patrimoine.org

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.